



The purpose of this Addendum No. 3 below hereto is to provide answers to questions raised and to confirm certain additions/changes/information all of which form part of the above referenced ITT.

Question 1:

The drawings provided do not show any refrigeration or gas piping will be required, yet the mandatory requirements for this tender request proof of licencing and/or resumes for a G1 Technician, a G2 Technician; as well as, a Refrigeration and Air Conditioning Journeyman and Apprentice. Please confirm that this requirement stands since there is no work to be completed for this scope.

Answer 1:

Only proposals meeting all of the Mandatory Requirements in Appendix C will be considered.

Question 2:

If we are submitting the tender as a joint venture, are both parties required to submit the technical rated criteria? (ie company profile each, 5 project examples each, 5 references each)

Answer 2:

Yes all parties forming the Joint Venture are required to submit the technical rated criteria.

Question 3:

With reference to Scope of Work: (a) A narrative demonstrating the understanding – please elaborate on what details you want included. Also, please clarify (c) List of qualified subcontractors. Are you looking for names of subcontractors that our firm has worked with in the past?

Answer 3:

CRC requires a description of the Contractors understanding/knowledge of the project requirements as outline in Section 5.0 Scope of Work and how they plan to execute. CRC requires a list of all subcontractors required for the project.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS OF THE SUBJECT ITT REMAIN UNCHANGED AND IN EFFECT



Communications  
Research Centre  
Canada

An Agency of  
Industry Canada

Centre de recherches  
sur les communications  
Canada

Un organisme  
d'Industrie Canada

Le but de cet addenda #3 ci-dessous du présent règlement est de fournir des réponses aux questions soulevées et de confirmer certains ajouts / modifications / toutes les informations qui font partie de AO référencé ci-dessus.

#### Question 1:

Selon les dessins fournis, aucun travail n'est lié à un système de conduites de gaz et de réfrigération; toutefois, il est précisé dans les exigences obligatoires du présent appel d'offres que les soumissionnaires doivent détenir un permis de travail et/ou fournir des curriculums vitae pour des techniciens G1, des techniciens G2, ainsi que des compagnons et apprentis mécaniciens en réfrigération et conditionnement d'air. Veuillez confirmer que c'est bien le cas.

Réponse 1:

Seules les propositions répondant à toutes les exigences obligatoires décrites à l'annexe C seront prises en compte.

#### Question 2 :

Si nous présentons une soumission en tant que coentreprise, est-ce que les deux parties sont tenues de répondre aux critères techniques cotés? (c'est-à-dire le profil de chaque entreprise, 5 exemples de projets pour chaque entreprise et 5 références pour chaque entreprise)

Réponse 2:

Oui, les parties formant la coentreprise sont tenues de répondre aux critères techniques cotés.

#### Question 3 :

En ce qui concerne l'énoncé des travaux : a) un texte narratif démontrant la compréhension – pourriez-vous nous fournir des précisions quant aux détails qui doivent faire partie de la narration? Aussi, pourriez-vous donner des précisions quant à c) Liste des sous-traitants qualifiés? Voulez-vous obtenir le nom des sous-traitants avec lesquels notre entreprise a déjà travaillé par le passé?

Réponse 3:

Le CRCC veut obtenir une description de la compréhension des exigences du projet qu'a l'entrepreneur, comme il est fait mention à la section 5.0, Énoncé des travaux. Il veut aussi savoir comment l'entrepreneur s'y prendra pour réaliser les travaux. En outre, le CRCC exige une liste de tous les sous-traitants auquel l'entrepreneur aura recours pour réaliser le projet.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE L'OBJET AO DEMEURENT INCHANGÉES ET EN VIGUEUR